

**Objet :** Création d'une Zone Réglementée Temporaire ZRT BARCARES dans le cadre d'une manifestation aérienne

**En vigueur :** Du lundi 14 au mardi 15 juillet 2025

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Perpignan LFMP

**ACTIVITÉ**

Manifestation aérienne et répétition



Extrait carte OACI 1/500 000 IGN – Édition 2025

**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

ZRT BARCARES activable :  
- le 14 juillet 2025 de 14h30 à 19h30 TU  
- le 15 juillet 2025 de 13h30 à 16h30 TU

**INFORMATION DES USAGERS**

Activité réelle connue de :  
PERPIGNAN TWR : 118.300 MHz  
MONTPELLIER APP : 130.855 MHz  
MONTPELLIER INFO : 136.625 MHz

**GESTIONNAIRE**

Directeur des vols

**STATUT**

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elle interfère et se substitue aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elle interfère et à l'exclusion de la zone LF-R 73 La Salanque.

**CONDITIONS DE PENETRATION**

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :  
- les aéronefs participant à la manifestation,  
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone.

**SERVICES RENDUS**

Dans les parties des ZRT qui coexistent avec des portions d'espaces aériens contrôlés : les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des portions des espaces aériens contrôlés précités.

Dans les parties des ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés : les services d'information de vol et alerte sont rendus.

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES****ZRT BARCARES****Limites latérales :**

42°52'33"N, 002°55'45"E

arc horaire de 6.79 NM de rayon centré sur 42°47'47" N, 003°02'19"E

42°41'12"N, 003°00'00"E

42°52'33"N, 002°55'45"E

**Limites verticales :**

SFC – 5500 FT AMSL

**ORGANISME A CONTACTER**

Directeur des vols : 06 62 06 63 21

Directeurs des vols suppléants : 06 26 14 29 09

**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les activités suivantes seront suspendues pendant l'activation de la ZRT :

- PARA 408.
- ULM TORREILLES.
- Itinéraire côtier.